

Mairie de Doranges
Le Bourg 63 220 Doranges

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles:

- **les risques naturels** : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage,
- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages, importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

« PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

Chères concitoyennes

Chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Doranges est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement. Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés. En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement. Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le maire

DOCUMENT A CONSERVER

Commune de Doranges

Risque feu de forêts

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations d'une surface minimale d'un hectare pouvant être:

- des forêts: formations végétales, organisées ou spontanées, dominées par des arbres et des arbustes d'essence forestière d'âges divers et de densité variable

- des formations sub forestières: formation d'arbres feuillus ou de broussailles appelées maquis ou garrigue

Pour se déclencher et progresser, le feu à besoin de trois conditions:

- une source de chaleur (flamme, étincelle, point chaud) très souvent, l'homme est à l'origine du départ de feu par imprudence, malveillance ou accident

- un apport d'oxygène: le vent accroît rapidement le phénomène en favorisant l'apport en oxygène

- le combustible: le risque feu est plus lié à l'état de la végétation (densité, teneur en eau) qu'à la nature des essences (résineux, feuillus)

De fait, au delà des conditions naturelles imposées par la géographie ou le climat, l'action de l'homme joue un rôle déterminant dans le développement que peut prendre l'évènement

En cas d'incendie, sans rupture de levée, votre quotidien pourra être perturbé par :

un dysfonctionnement des réseaux d'eau, gaz, téléphone et électricité, des voies, routes coupées et services de proximité perturbés...

<u>AVANT</u>	<u>PENDANT</u> la première secousse	<u>APRES</u> la première secousse
<ul style="list-style-type: none"> - respecter les mesures de préventions définies par les autorités de police (interdictions de feux, écoubages) - repérer les chemins d'évacuation, les abris - débroussailler régulièrement les abords des résidences - vérifier l'état des fermetures et des toitures - prévoir des moyens de lutte contre l'incendie; points d'eau, matériel d'arrosage - aménager des zones coupe feu dans des parcelles importantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Dès constatation du départ d'un feu - appeler les pompiers au 18 ou 112 - attaquer le feu si possible - rechercher un abri et signaler votre présence - fuir si vous n'avez pas d'abri en utilisant les voies existantes - respirer au travers d'un chiffon humide - ne pas sortir de sa voiture et l'isoler le plus possible de toute végétation - dans un bâtiment, arroser les boiseries extérieures et les abords immédiats, fermer portes et fenêtres - fermer le gaz - occulter les aérations avec du linge humide - ouvrir l'accès à votre parcelle pour faciliter l'accès des pompiers - en cas d'évacuation, suivre les ordres des forces de police en emportant le strict nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Appeler les sapeurs pompiers si vous constatez toute anomalie: reprise de feu, structure de bâtiment



Fermez les portes et les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Rentrez dans le bâtiment en dur le plus proche



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

Commune de Doranges

Risque Séisme

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Un séisme est caractérisé par :

a) le foyer (épicentre) :

c'est le point de départ du séisme, la région de la faille d'où partent les ondes sismiques. Le point à la surface terrestre situé juste au-dessus du foyer est l'épicentre.

b) la faille :

elle doit être verticale, soit inclinée. Lors d'un séisme, la rupture peut se propager jusqu'en surface.

c) la magnitude (M) :

c'est la mesure de l'énergie libérée par le séisme. Elle est fonction de la longueur de la faille et elle est donnée par la mesure de l'amplitude maximale mesurée par les sismographes jusqu'à 100km de l'épicentre. Cette mesure est évaluée sur l'échelle de Richter qui comprend 9 degrés.

d) l'intensité :

c'est la mesure des effets et des dommages du séisme en un lieu donné, évalué sur l'échelle MSK, qui comprend 12 degrés. L'échelle d'intensité utilisée actuellement en France et dans la plupart des pays européens est celle mise au point en 1964 par Medvedev, Sponheuer et Karnik, dite échelle MSK.

e) la fréquence et la durée des vibrations :

elles ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.

<u>AVANT</u>	<u>PENDANT</u> la première secousse	<u>APRES</u> la première secousse
<p>Repérer : Les points de coupures du gaz, de l'eau et de l'électricité. Fixer : Les appareils et les meubles lourds. Préparer : Un plan de regroupement familial (repérer des abris). Privilégier : Les constructions parasismiques. S'informer : Des risques et des consignes de sauvegarde..</p>	<p>RESTER OU L'ON EST . A l'intérieur : Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres. A l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures,). En voiture : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses. Se protéger : La tête avec les bras. Ne pas allumer : De flamme.</p>	<p>EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE Se méfier : Des répliques : il peut y avoir d'autres secousses. Ne pas prendre : Les ascenseurs pour quitter un immeuble. Vérifier : L'eau, l'électricité, le gaz. Couper : Les compteurs. En cas de fuite de gaz : Ouvrir les fenêtres et les portes Prévenir : Les autorités. S'éloigner : De tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio. Ne pas aller : Chercher ses enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux, ils seront pris en charge de façon prioritaire.</p>

Commune de Doranges

Risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion principalement consécutifs de l'action de l'eau et du gel. Certains peuvent être favorisés, amplifiés ou même créés par l'action de l'homme (mines, carrières, extraction de matériaux, terrassement, ...).

Il existe plusieurs types de mouvements de terrain :

- Les effondrements
- Les tassements de terrain
- Les érosions des berges
- Les coulées boueuses et torrentielles
- Les écroulements et chutes de blocs

<u>AVANT</u>	<u>PENDANT</u> la première secousse	<u>APRES</u> la première secousse
<p>S'informer : Des risques encourus et des consignes de sauvegarde à appliquer en cas de déclenchement du phénomène.</p> <p>Mettre en œuvre : Les mesures de prévention préconisées face à chacun de ces aléas.</p>	<p>Fuir latéralement . Gagner au plus vite : Les hauteurs les plus proches non concernées par le mouvement ou les lieux de rassemblement définis dans le plan de secours communal.</p> <p>Ne pas revenir sur ses pas.</p> <p>Ne pas entrer : Dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou avis d'un expert.</p> <p>Informier les autorités.</p> <p>Empêcher : L'accès du public dans un périmètre largement plus étendu que la zone d'aléa.</p>	<p>Ne regagner : Les zones à risque qu'avec accord des autorités.</p> <p>Ne pénétrer : Dans les immeubles sinistrés qu'après l'évaluation de sa solidité par un expert.</p> <p>Evaluer : Les dégâts et les dangers.</p> <p>Se mettre : A disposition des secours.</p> <p>Faire : Les déclarations nécessaires auprès de son assureur et contacter la mairie quant au dépôt d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.</p>

Les réflexes qui sauvent :

A l'intérieur : Dès les premiers signes, fermez l'alimentation de votre maison en gaz et électricité, évacuez celle-ci et n'y retournez pas



A l'extérieur : Eloignez-vous de la zone dangereuse et rejoignez le lieu de regroupement.

Commune de Doranges

L'alerte

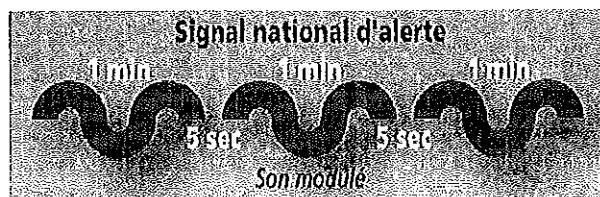
L'alerte en cas de danger imminent :

Deux niveaux d'alertes sont prévus :

L'alerte donnée par la préfecture et diffusée par la sirène et l'alerte par haut-parleur

Le signal national d'alerte

Il est donné par une sirène au son modulé, c'est-à-dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois une minute, espacé de 5 secondes.



En fonction des événements, l'alerte peut-être donnée par haut-parleurs pouvant diffuser des consignes spécifiques.

Comment réagir ?

Mettez-vous aussitôt à l'abri dans votre habitation ou à défaut dans un local fermé, écoutez la radio (à piles) et appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, au lycée : ils seront pris en charge par l'établissement où ils se trouvent.

Si vous devez évacuer votre domicile, ne paniquez pas : quittez-le avec un sac contenant l'essentiel, à savoir : vos papiers d'identité, livrets médicaux, de l'argent, des vêtements chauds et vos médicaments indispensables.

Evitez de téléphoner (sauf urgence absolue), vous risquez de saturer le réseau.

En fin d'alerte :



Signal continu de la sirène pendant 30 secondes

Messages par haut-parleurs sur véhicules

Messages par les médias.

Les réflexes qui sauvent :

L'alerte en cas de danger prévisible

Selon les événements, et sur recommandations de la préfecture, la mairie peut être amenée à donner des informations et consignes spécifiques par des messages diffusés.

Commune de Doranges

Contacts utiles

En cas d'urgence ou d'alerte à donner :

SAMU 15
Police 17
Pompiers 18
Appel d'urgence européen 112
Gendarmerie 04
Mairie de Doranges : 04 73 72 40 67

Pour s'informer à la radio lors d'un sinistre :

France Inter GO 1852 m
France Inter FM 99.2
France bleu Pays d'Auvergne 102.5
France Info 105.5

Où se renseigner :

Commune de Doranges : ☎ 04 73 72 40 67
Préfecture ☎ 08 21 80 30 63
Conseil Général : ☎ 04 73 42 20 20